

Calendrier 2020-2021

Regroupement 1		Regroupement 2		Regroupement 3
Du lundi 2 au vendredi 6 novembre 2020	Intersession	Du lundi 25 au vendredi 29 janvier 2021	Intersession	Du lundi 17 au vendredi 21 mai 2021
Lieu de formation : ECM — Montrouge				

Possibilité de prise en charge Formiris pour les enseignants

Pour les personnels de droit privé : nous contacter

Modalités d'inscription

Responsable administrative du parcours :

Myriam Boutruche m-boutruche@enseignement-catholique.fr

Ligne directe : 01 55 48 04 60

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : contacter la responsable administrative du parcours.

L'ECM confirme l'inscription, et communique aux stagiaires les formalités administratives à remplir.

eCm

www.ecoledescadresmissionnees.fr



eCm

école des cadres missionnés
Enseignement catholique



Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques

Formation initiale 2020-2021

Cette formation initiale, construite en partenariat CTPN-ECM est certifiante et permet de valider deux des blocs de compétences de la certification « Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation », certification professionnelle inscrite au RNCP, code 24482, au niveau 7 - arrêté du 26 novembre 2015- Parution au JO du 3 décembre 2015.

Elle est construite sur une année pour une durée de 105 heures. Elle inclut les 60 heures de formation initiale telles que prévues au BO n°37 du 13 octobre 2016. Elle comporte une partie de tronc commun avec l'ensemble des cadres de direction, dont les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques font partie.

Public accueilli dans le dispositif et pré-requis

Public : La formation proposée s'adresse prioritairement aux Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et technologiques nouvellement nommés.

Prérequis pour suivre ce parcours :

- Accord du chef d'établissement
- Diplôme de niveau 6
- Exercer la fonction au moment de la formation



Organisation de la formation

Trois modules de 5 jours (35h par module)

Regroupement 1 : Contextualiser et se situer dans sa responsabilité

- S'approprier le projet éducatif de l'enseignement catholique, et le situer dans le contexte actuel de société
- Questionner et analyser l'exercice d'une responsabilité en établissement
- Identifier des missions du DDFPT
- Identifier les enjeux de la mission d'appui
- Poser les enjeux du diagnostic du secteur d'activités
- Prendre en compte la sécurité des biens et des personnes,
- Contribuer à l'optimisation de la DHG

Regroupement 2 : Manager et coordonner un secteur d'activités

- Se situer en relation aux autres et en mission d'Appui,
- Conduite du changement : favoriser l'autonomie des équipes
- Conduire les entretiens
- Développer des partenariats
- Construire une démarche qualité
- Promouvoir le projet

Regroupement 3 : Organiser les moyens au service du projet

- Contribuer à la gestion de son secteur d'activité
- Manager et gérer des projets
- Comprendre les mécanismes du climat scolaire
- Piloter et animer son secteur d'activités

Validation de la formation

La formation permet de valider deux blocs de compétences de la certification « Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation » :

- Bloc 1 : Présentation de l'écrit réalisé dans le cadre de la Coordination d'un secteur d'activités
- Bloc 3 : Présentation orale réalisée dans le cadre du Conseil et assistance au dirigeant sur les questions générales de gestion interne et de représentation externe de l'organisation

La validation de ces deux blocs permet la reconnaissance des attendus fixés par l'Education Nationale au BO n°37 du 13 octobre 2016 ainsi que celle des attendus relatifs à la convention de

Information sur la validation relative à la convention des DDFPT—Démarche personnelle du DDFPT

Le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques adresse à la Commission paritaire nationale un dossier de demande de validation comprenant :

- une lettre de demande,
- un CV,
- le contrat de travail de droit privé,
- l'attestation de suivi de formation et l'attestation de stage (1)
- les fiches d'évaluation liées aux Bloc 2 et Bloc5 de la certification
- la validation, par la commission de certification des blocs 2 et 5 du Titre de « Coordinateur opérationnel »

(1) Stage d'observation de 14 heures soit 2 journées-perlées ou groupées— pour s'ouvrir à un autre contexte et à d'autres pratiques. La convention est à retirer auprès du CTPN <https://www.ctpn.asso.fr/> après le démarrage de la formation.